

# NOS ÉQUIPES

L'identification de nos équipes est un engagement prioritaire pour nous à votre égard. Les noms, prénoms et fonctions de vos interlocuteurs figurent sur le revers de la poche poitrine de leur blouse ou sur leur badge. Nos professionnels de santé sont invités à se présenter et à faire preuve de courtoisie et de bienveillance à votre égard. Ils ont également droit au respect et à la courtoisie dans l'exercice de leur fonction. Toute agression verbale ou physique à l'égard des personnels hospitaliers est pénalement répressible. Tout agresseur encourt une peine d'emprisonnement et jusqu'à 30.000 € d'amende.

Voici la présentation succincte des métiers que vous pourriez rencontrer au cours de votre séjour (liste non exhaustive...) :

● **AGENT D'ACCUEIL** : Il/Elle est en charge de l'accueil des patients, du public (Ambulancier, famille...) et a un rôle de conseil. Il/Elle constitue et gère le dossier administratif des patients consultants et hospitalisés de leur entrée à leur sortie. Il/Elle coordonne également les informations médico-administratives du patient. Il/Elle peut être amené à réaliser des encaissements en régie, à participer à la facturation et aux suivis des contentieux. Il/Elle assure également le contrôle et la restitution des dépôts des patients hospitalisés.

● **AGENT DE SERVICE HOSPITALIER (ASH)** : Il/Elle assure l'entretien de votre chambre et participe à la distribution des repas.

● **AIDE-SOIGNANT(E) (AS) - OU AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (AMP) - OU AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE (AP) (pour les services de pédiatrie)** : Il/Elle vous accueille et contribue à votre prise en charge globale en vous dispensant des soins d'hygiène et de confort. Il/Elle identifie vos besoins fondamentaux, est à votre écoute pour apprécier votre état de santé afin de restaurer votre autonomie. Il/Elle vous aide dans le choix et la prise de vos repas. En collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier(ère), il/elle assure vos soins et l'éducation à votre santé.

● **ANIMATEUR : Pour les enfants** : Il/Elle met en place et applique des activités récréatives auprès d'enfants et/ou d'adolescents.

**Pour les adultes et/ou personnes âgées** : Il/Elle encourage l'expression, la créativité et l'épanouissement des patients par des techniques variées (expression corporelle, atelier d'écriture, multimédias, activités artistiques et culturelles...).



● **ASSISTANTES SOCIALES** : Le service social intervient à la demande d'un service, d'un patient ou d'un proche pour les situations suivantes :

- accès aux soins et à la santé,
- accompagnement dans l'élaboration d'un projet de sortie (retour à domicile avec dispositifs d'aides, institution...),
- accès aux droits sociaux et demandes d'aides financières liées à la santé.

## ASSISTANTES SOCIALES

### CH AUXERRE

Accueil sur rendez-vous de 9h à 16h  
Du Lundi au Vendredi - Tél. : 03 86 48 48 05

## ASSISTANTES SOCIALES

### CH AVALON

Accueil sur rendez-vous de 9h à 17h  
Du Lundi au Vendredi - Tél. : 03 86 34 66 44  
Port. : 03 86 34 66 34

## ASSISTANTES SOCIALES

### CH CLAMECY

Accueil sur RDV tous les jeudis de 9h à 16h30  
Tél. : 03 86 27 60 73

## ASSISTANTES SOCIALES

### CH TONNERROIS

Accueil sur rendez-vous de 9h à 17h  
Du Lundi au Vendredi - Tél. : 03 86 54 35 22  
Port. : 06 85 34 15 51

● **ASSISTANT MÉDICO-ADMINISTRATIF (AMA)** : Il/Elle assiste l'équipe médicale dans la tenue de votre dossier, la mise en forme des documents et la gestion des rendez-vous de consultation et d'hospitalisation. Il/Elle gère, en relation avec l'équipe médicale, la direction de l'établissement et le département de l'information médicale, les droits d'accès aux informations contenues dans votre dossier patient. Il/Elle est votre interlocuteur direct pour toutes les demandes de délivrance des certificats médicaux qui vous sont nécessaires.

● **BRANCARDIER** : Il/Elle transporte et accompagne les patients dans le respect des règles de prise en charge et de sécurité.

● **CADRE PARAMÉDICAL DE PÔLE** : Il/Elle assiste le médecin chef du pôle, regroupement de plusieurs services comportant des synergies. Le cadre paramédical de pôle encadre les cadres de santé de proximité des services du pôle. Il/Elle coordonne les prestations de soins au sein du pôle. Il/Elle accompagne les projets du pôle.



● **CADRE PARAMÉDICAL DE SANTÉ DE PROXIMITÉ (OU « CADRE DE SANTÉ DU SERVICE »)** : Il/Elle organise l'activité paramédicale, anime l'équipe dont il/elle est responsable et coordonne les moyens alloués, d'un service de soins, médico-technique ou de rééducation, en veillant à l'efficacité, à la qualité des prestations et à l'efficience des soins. Le cadre de santé est à l'écoute de vos besoins et attentes ; il/elle est à votre disposition, à celle de votre famille ou de vos proches si vous le souhaitez.

● **DIÉTÉTICIEN** : Il/Elle est un professionnel de santé spécialiste de l'alimentation-nutrition qui travaille sur prescription médicale. Vous pouvez aussi le solliciter pour bénéficier de conseils nutritionnels individualisés.



L'ensemble de nos professionnels sont astreints au respect de la confidentialité concernant tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leur fonction.

● **INFIRMIER(E)** : Il/Elle réalise des soins destinés à maintenir, promouvoir ou restaurer votre santé. Il/Elle évalue vos besoins, coordonne et vous dispense des soins de nature technique, relationnelle, éducative et préventive. Il/Elle agit soit à son initiative, soit sur prescription médicale. Il/Elle participe à votre information et à votre accompagnement ainsi qu'à celui de votre entourage. Il/Elle collabore avec divers partenaires de santé afin de vous dispenser des soins personnalisés. Il/Elle participe également à l'encadrement des étudiants en soins infirmiers et autres stagiaires.

● **KINÉSITHÉRAPEUTE** : Il/Elle réalise de façon manuelle ou instrumentale des soins de réadaptation ou de rééducation visant à préserver, développer ou restaurer les capacités fonctionnelles des personnes, suite à un traumatisme, une maladie ou un handicap. Il/Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe médicale et l'équipe soignante pour la coordination des soins.

● **MÉDECIN** : Il/Elle est placé sous la responsabilité d'un chef de service. Le médecin peut être assisté d'internes. Lors de votre séjour, vous pouvez être amené à être pris en charge par un ou plusieurs médecin(s) titulaire(s) et /ou remplaçant(s). Nos médecins sont là pour diagnostiquer, guérir et prévenir vos pathologies. La prise en charge médicale s'effectue dans le respect de vos droits. N'hésitez pas à poser vos questions, nos équipes sont là pour y répondre.

● **PSYCHOLOGUE** : Il/Elle est disponible aussi bien pour les personnes hospitalisées que pour leurs proches. Il/Elle intervient à la demande de l'équipe médico-soignante, de la personne hospitalisée elle-même ou de la famille. La mise en relation se fait via le cadre du service.

● **LES AUTRES PERSONNELS** : Que vous les rencontriez ou non au cours de votre séjour, l'hôpital comporte des centaines de métiers différents qui œuvrent et concourent à la qualité de votre prise en charge : archiviste, ambulancier, manipulateur radio, technicien de laboratoire, cuisinier, logisticien, équipe opérationnelle d'hygiène, préparateur en pharmacie, services administratifs, services techniques, services informatiques, biomédical, etc.

